

Enquête d'utilité publique PDU juin 2018- Avis du Conseil de développement lucéen

Le CDL est une instance citoyenne lucéenne constituée par délibération du conseil municipal du 3 février 2015

Adresse mail : cdl.sainteluce.citoyenne@gmail.com

Le CDL :

➤ concernant le PDU métropolitain :

- partage les grandes orientations métropolitaines du PDU, notamment pour développer les transports collectifs ; les déplacements vélos avec la création de lignes structurantes sécurisées intercommunales ; le covoiturage avec l'élaboration d'un schéma directeur de covoiturage
- demande la mise en œuvre d'un réel programme financier pluriannuel ambitieux d'investissement « piétons-vélos » pour atteindre les objectifs fixés pour le développement des déplacements vélos-piétons
- souligne l'impact du développement de l'urbanisation à l'est de Nantes Métropole et sur les communes des pays du Vignoble et d'Ancenis avec un fort développement concomitant des flux de transit du trafic automobile, et à certaines heures une saturation de celui-ci avec un engorgement de plus en plus important de la route de Thouaré (VM 68) et du centre de ville de Sainte Luce
- constate que les réponses à apporter à l'évolution de ces déplacements nécessitent une approche intercommunale Sainte Luce-Carquefou-Thouaré et Mauves ; propose que le PDU soit décliné au niveau de ces 4 communes pour prendre en compte cette situation ; demande qu'une étude intercommunale sur ces déplacements soit engagée dès à présent
- regrette que l'offre de transport collectif soit trop radiale et centrée sur le centre de Nantes ; que le maillage global de l'offre de transport collectif soit insuffisante (lignes 1 et 2 du tramway, lignes chronobus C7 et C3, Sainte Luce et Carquefou, ...)
- souligne la nécessité de développer les offres de dessertes de proximité en transports collectifs dont les rotations sont parfois insuffisantes, voire inexistantes le dimanche
- demande que la qualité et la sécurité du terminus de la ligne C7 à la Souillarderie soit améliorée

➤ concernant plus spécifiquement les flux automobiles à Sainte Luce :

- demande, pour désengorger le centre-ville de Sainte Luce et la ligne C7 du chrono bus, que soit étudiée :
 - un contournement par le sud de la ligne SNCF entre la porte d'Anjou et les ponts de Thouaré
 - un contournement au nord de Sainte Luce à proximité la route de Paris d'autant qu'un nombre important d'emplois sont localisés dans les zones d'activité qui longent celle-ci
- demande :
 - que les 2 voiries prévues au PADD du PLUM (liaison Nord-Sud reliant la route de Paris à la VM68 au Prouau ; liaison Est-Ouest reliant le quartier d'habitat des Deux Ruisseaux à Thouaré à la zone d'activité de la Maison Neuve à Sainte Luce) soient effectivement inscrites au PDU et reconnues comme prioritaires
 - qu'un déplacement viaire, zone 30 ou zone partagée, entre le futur quartier des Anses des Gohards et la rue du Petit Chassay soit inscrit au PDU pour éviter l'engorgement de la VM68 (route de Thouaré) et faciliter l'accès de ses habitants aux commerces et équipements du centre-ville de Sainte Luce
 - la création d'une liaison viaire à partir de la rue du Petit Chassay en direction du cœur de ville via l'allée Eudes de Frémont et la place du marché puis reliant la VM68 via la rue de Bretagne. C'est une voirie à sécuriser avec une vitesse limitée qui permettrait un désenclavement utile de la Mairie et de la place du Marché. Elle faciliterait également l'accès des futurs habitants du bois des Anses des Gohards aux commerces et services du centre-ville
 - la réalisation des aménagements du chemin des Douves, de la route des Plessis et de la rue des Charmilles en complément de l'aménagement de la rue du Plessis Maillard
 - que les espaces réservés pour ces voiries soient inscrits au PLUM

➤ concernant le plan communal de développement doux (PCDD)

- demande à la Municipalité de Sainte Luce :
 - de terminer rapidement l'élaboration d'un plan communal de développement doux (PCDD), adapté aux personnes à mobilité réduite, pour développer les déplacements piétons-vélos à Sainte Luce avec une vision intercommunale Thouaré, Carquefou et Nantes notamment le long de la Loire
 - que le PCDD prenne en compte la sécurisation des cheminements piétons-vélos, notamment le long de la rue de la Loire et des Roches, de la promenade de Bellevue, de l'axe Gaudin-Cadoire
- propose à la Municipalité d'accompagner ce PCDD par un schéma directeur lucéen des cheminements piétons-vélos, avec une signalétique lisible, décliné par un programme pluriannuel quantifié d'actions à mettre en œuvre et accompagné d'un « budget pluriannuel lucéen-métropolitain » spécifique et lisible.